

PRAP

Certificat INRS "acteur PRAP" IBC

Industrie Bâtiment Commerce

Maintien et actualisation des compétences

FORMACODE : 31776 - 42898

OBJECTIFS

L'exercice de l'activité d'acteur PRAP IBC nécessite la mise en œuvre de trois domaines de compétences :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque de son entreprise ou son établissement et sa prévention.

TYPE DU PUBLIC

Personnels d'entreprises.

PREREQUIS

Être titulaire du certificat d'Acteur PRAP (IBC) délivré par une entité habilitée.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

Exposés, études de cas concrets, mises en situation, recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées.

La formation-action s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences, que le stagiaire sera amené à développer de façon itérative entre son poste de travail et la formation dispensée. Cette action reposera sur une coordination et une gestion qui associera le stagiaire, le responsable de l'entreprise ou de l'établissement et le formateur certifié.

> Moyens techniques

Utilisation de matériels pédagogiques spécifiques servant aux exercices d'application pratique :

Caisse avec poignées, caisse sans poignées, objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées, PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard, mémento...

> Moyens humains

Titulaire du certificat de « Formateur PRAP » IBC.

ÉVALUATION

> Les épreuves théoriques et pratiques en vue de la délivrance du Certificat INRS "acteur PRAP" IBC sont réalisées en fin de formation (à l'aide d'une grille A3 sur le scénario d'une situation de travail en lien avec son secteur d'activité professionnelle présentant un ou des risque(s) que le stagiaire devra observer et analyser). Durée de l'examen 40 minutes individuellement.

- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

> Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

> Comprendre l'intérêt de la prévention, pour rendre l'entreprise plus sûre et plus performante afin d'éviter les accidents de travail et maladie professionnelles.

> Connaître les risques de son métier et les identifier pour améliorer et faire vivre le document Unique.

> Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain, en faisant des analyses dès constatation de situations dangereuses.

- > Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et en informer sa hiérarchie.
- > Proposer des améliorations dans le domaine organisationnels, techniques et humains aux situations de travail en vue de réduire les risques de TMS et ceux liés aux manutentions manuelles.
- > Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- > Faire remonter l'information aux personnes concernées, responsable, Direction.
- > Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort en étant bienveillant avec soi-même et les autres collaborateurs.

Le programme de formation permet de répondre au Décret du 3 septembre 1992.

Les comptes rendus de formation permettent à l'entreprise de capitaliser les observations, l'analyse des postes, les plans de progrès ainsi que les actions correctives.

MODALITÉS

Durée : 7 heures en présentiel, en tenant compte des contraintes de l'entreprise et le retour d'expérience de l'acteur PRAP.

Renouvellement tous les 2 ans.

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est limité à 10 par groupe.

Prix : Nous consulter.

Durée de validité du certificat : 2 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.